

REGLEMENT

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.

Article 1 : L'organisation

La manifestation « Je cours ou je marche pour Enfants du Mékong » - au sein de l'association « Enfants du Mékong » - organise le dimanche 16 octobre 2022 la 5ème édition de notre défi solidaire.

Article 2 : Catégories

Cette épreuve est non chronométrée. Elle est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s aux catégories :

- Enfants et Jeunes de + de 12 ans
- Marcheurs et Marcheurs Nordiques
- Coureurs

Article 3 : Accès et Parcours

Un parking est à disposition des participants : Cité de l'Espace, près de l'Hôtel Campanile et le long de l'avenue J. Gonord.

Le défi est également accessible par bus : TISSEO ligne 37.

Le départ et l'arrivée se feront au Parc de la Grande Plaine, près de la Cité de L'Espace – Avenue Jean Gonord.

Les enfants et Jeunes de + de 12ans : une ou deux boucles de 1,5 kms

Les marcheurs, marcheurs nordiques et coureurs : au choix une ou deux boucles de 5 kms.

Ils pourront donc faire : 5 ou 10 kms. La distance choisie sera précisée lors de l'inscription.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique :

- Chaque participant de la marche et marche nordique devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.
- Les participants de l'épreuve auront une priorité de passage sur la voie publique, donnée par les signaleurs en place.

Article 4 – Le départ

- 09h15 : départ des Enfants et Jeunes de + de 12 ans
- 09h50 : Marcheurs et Marcheurs Nordiques
- 10h30 : coureurs

Article 5 – Ravitaillement

Un seul ravitaillement sera à la disposition des participants du 10 kms. Les participants au 5 kms seront accueillis au buffet à l'arrivée, aucun ravitaillement ne leur sera accessible. Des poubelles seront disposées au ravitaillement et au buffet. **Aucun déchet ne devra être jeté dans la nature.** Nous serons vigilants sur la propreté.

Article 6 – Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs de « Je cours ou je marche pour Enfants du Mékong » ainsi que leurs partenaires photographes et médias à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au défi Solidaire, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 7 – Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance AERAS – 8 Rue Paul Vaillant Couturier 95100 Argenteuil - propre à l'événement qui couvre sa responsabilité civile.

Article 8 – Engagement

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelques motifs que ce soit. Exceptionnellement, en cas de pandémie qui entraînerait l'annulation de la course, les coureurs, à leur choix, seront inscrits pour l'année suivante ou feront don de leur inscription à l'association « Enfants du Mékong ».

Article 9 – Inscription

Les inscriptions pourront se faire :

- sur internet : sur le site Chronosphère
- par courrier , mail ou téléphone
- ou sur place le matin de la course.

Tarif :

Adultes : 14 €

Famille (1 Adulte + 1 enfant) : 15 €

Jeunes et Étudiants : 8 €

La totalité du bénéfice servira au financement d'un projet d'Enfants du Mékong. Celui-ci sera décidé au sein de notre organisation en fonction du montant récolté. Les participants en seront informés.

Article 10 – Accidents/vols

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée du défi.

Article 11 – Sécurité

L'assistance médicale sera assurée sur place. Un défibrillateur sera disponible sur le lieu du départ.

Un membre de l'organisation fermera chaque parcours.

Article 12 – Disposition spéciales COVID

A faire en fonction de l'actualité.